

deemed to be an act or thing done or omitted by the trade union or employers' organization.

dicat ouvrier ou de l'organisation patronale est réputée une action ou une chose faite ou omise par le syndicat ouvrier ou l'organisation patronale.

Application to Supreme Court

10. (1) Where a person has been convicted of a contravention of this Act, application may be made to a judge of the Supreme Court for an order enjoining such person from continuing such contravention.

10. (1) Lorsqu'une personne a été reconnue coupable d'une violation de la présente loi, une demande peut être faite à un juge de la Cour suprême pour que soit rendue une ordonnance enjoignant à cette personne de ne pas prolonger cette violation.

5 Demande à la Cour suprême

Order of the Supreme Court

(2) The judge in his discretion may make such order and the order may be entered and enforced in the same manner as any other order or judgment of the Supreme Court.

(2) Le juge à sa discrétion peut rendre une telle ordonnance et l'ordonnance peut être enregistrée et mise en vigueur de la même manière que toute autre ordonnance ou tout autre jugement de la Cour suprême.

Ordonnance de la Cour suprême

Regulations

11. The Governor in Council may make regulations to carry out the purposes and provisions of this Act.

11. Le gouverneur en conseil peut établir des règlements afin de donner suite aux fins et dispositions de la présente loi.

Règlements

Act repealed

12. The *Canada Fair Employment Practices Act* is repealed.

12. La *Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi* est abrogée.

20 Abrogation de la loi

Coming into force

13. This Act shall come into force on the first day of July, 1970.

13. La présente loi entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1970.

Entrée en vigueur